

Avis d'enquête publique

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité de Grandson soumet à l'enquête publique du 14.03.2026 au 12.04.2026, le projet suivant :

- **Les modifications du règlement du plan d'affectation «Bellevue - Borné Nau Est»**

Sont mis en consultation durant le même délai, pour information :

- le rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT ;
- le rapport d'examen préalable des services cantonaux.

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune : <https://www.grandson.ch/officiel/pilier-public/>.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, avec nom, adresse, date et signature doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité de Grandson, durant le délai de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

LA MUNICIPALITE